



CONSEIL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Arue, le 1er août 2022

Chère consœur, cher confrère,

Conformément à la loi Pays n°2009-2 du 28 Janvier 2009, la profession d'infirmier est une profession ordinaire. Les membres du conseil de l'ordre sont élus par leurs pairs.

La prochaine élection des membres du conseil de l'ordre des infirmiers de la Polynésie française est fixée au **jeudi 3 novembre 2022**. Le vote aura lieu par correspondance et vous recevrez à cet effet, un courrier par voie postale début octobre 2022.

Afin de pérenniser notre Conseil de l'Ordre et ainsi l'indépendance de notre profession, nous avons besoin de candidats pour ces prochaines élections. Être membre du COIPF c'est avoir envie de défendre et de représenter notre profession sur le Territoire. Nous avons besoin d'une équipe dynamique pour faire avancer notre belle profession. Nous attendons vos candidatures avec impatience !

- Sont électeurs pour le scrutin du 3 Novembre 2022 :

Tout infirmier(e) diplômé(e) d'Etat inscrit et à jour de sa cotisation au tableau de l'ordre des infirmiers de Polynésie française à la date du 1er Août 2022.

- Sont éligibles au poste de membre du Conseil de l'Ordre des Infirmiers de la Polynésie française :

Tout infirmier(e) inscrit à son ordre professionnel et en exercice en Polynésie française depuis 3 ans, à jour de ses cotisations pour les années 2020, 2021 et 2022 sans régularisation des années antérieures et sans litiges.

Les candidats doivent adresser leur lettre de candidature sur papier libre au Conseil de l'Ordre des infirmiers de la Polynésie française **avant le 30 Septembre 2022** :

- soit par voie postale à l'adresse suivante : COIPF -BP 51566 98716 PIRAE-
- soit la déposer au local du Conseil de l'Ordre des Infirmiers de la Polynésie française
- soit par mail : coipf.tahiti@infirmiers.pf

Le contenu de la lettre de candidature précise le nom et le prénom du candidat, sa date de naissance, son adresse, ses titres et qualifications, son mode et lieu d'exercice, sa durée d'exercice en Polynésie française. La déclaration de candidature doit être signée.

Le Conseil de l'Ordre des Infirmiers de la Polynésie française reste à la disposition de chacun pour tout renseignement complémentaire, soit par mail, soit sur RDV au local, soit par téléphone au 87.71.18.94.

Pour le COIPF

Béatrice GAUD

Présidente du Conseil de l'Ordre des Infirmiers de la Polynésie française